

SUR LE TRAIN DE SIMPLIFICATION, LA RÉVISION DE LA STRATÉGIE RUP ET LA PRÉPARATION DU PROCHAIN CFP

CONTRIBUTION



DÉCEMBRE 2025

CESER
ÎLE DE LA RÉUNION


**La
Nouvelle
Société
Réunionnaise**

Notre raison d'être

« Organe de la démocratie représentative et pivot de la démocratie territoriale, le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de La Réunion est une Assemblée consultative pour ouvrir la voie, éclairer la décision et participer à l'action publique régionale. »



« Avec une culture du débat constructif, nous, membres du CESER, engagé·e·s et exerçant au quotidien des responsabilités associatives et socioprofessionnelles, mettons en commun et unissons nos connaissances de terrain, pour porter des analyses et des propositions au service de la décision publique régionale. »

Sur le train de simplification, la révision de la Stratégie RUP et la préparation du prochain CFP

**Contribution préalable adoptée à l'unanimité
des membres présents et représentés du bureau**

ONT PRIS PART AU VOTE :

Scrutin

sur l'ensemble du projet présenté par **le Conseil économique,
social et environnemental régional de La Réunion**

Mme Julie CHATEL
M. Eric CHAVRIACOUTY
M. Janick CIDNEY
M. Joël DALLEAU
Mme Sylvianne DIJOUX
M. Fabrice HANNI
M. Jean-Marie LE BOURVELLEC
Mme Laurence MACE
Mme Christine NICOL

M. Jean-Michel MOUTAMA
Mme Laurence PAYET
Mme Cendrine PEIGNON
M. Guillaume SELLIER
M. Patrick SERVEAUX
M. Joël SORRES
M. Laurent TURPIN
M. Dominique VIENNE
Mme Nadia YAHIAOUI



18
votants


18
sont pour


00
sont contre


00
s'abstiennent

L'ensemble du projet a été adopté en bureau
du CESER de La Réunion du

jeudi 11 décembre 2025

Table des matières

CONTRIBUTION DU CESER DE LA RÉUNION SUR LE TRAIN DE SIMPLIFICATION ET LA RÉVISION DE LA STRATÉGIE RUP	1
Préambule	6
1. La double architecture stratégique de la contribution.....	8
1.1. Le triptyque opérationnel : Simplifier → Adapter → Financer.....	8
1.2. Le triptyque politique : Omnibus → Stratégie RUP → CFP.....	12
2. Analyse stratégique du cadre européen.....	13
2.1. L'article 349 TFUE : de la faculté à l'exigence d'adaptation	13
2.2. La Stratégie RUP 2022 : une ambition pertinente à convertir en standard d'exécution	14
2.3. Institutionnaliser un « réflexe RUP » dans la fabrique normative.....	14
Le cas MACF : démonstration de l'urgence d'un Réflexe RUP, confirmée au plus haut niveau de l'État.....	15
2.4. Préserver et étendre les acquis : l'exemple POSEI.....	16
2.5. Les RUP comme accélérateurs de puissance européenne	17
3. Recommandations transversales.....	18
3.1. Simplifier : Objectifs du train de simplification OMNIBUS	18
3.2. Adapter : Instaurer un « réflexe RUP » obligatoire dans la fabrique normative	19
3.3. Financer : priorités du CFP	19
4. Recommandations sectorielles prioritaires.....	20
4.1. Agriculture, agro-transformation et souveraineté alimentaire	20
4.2. Économie bleue, pêche et valorisation de l'espace maritime	20
4.3. Industrie, BTP et transition énergétique	20
4.4. Rénovation lourde des logements, équipements publics, hôtels et sites industriels	20
4.5. Numérique, compétences et innovation.....	21
4.6. Tourisme durable, patrimoines et économie circulaire.....	21
4.7. Transport, logistique et continuité territoriale	21
4.8. Insertion régionale et rayonnement européen	21
Conclusion	22
ANNEXES.....	23
ANNEXE 1 : Propositions d'amendements.....	24
A. Amendements prioritaires pour l'Omnibus de simplification (RUP).....	24
A.1. Incrire un « Réflexe RUP » obligatoire	24
A.2. Principe de proportionnalité administrative	24
A.3. Stabilisation des règles d'instruction	24
A.4. Harmonisation documentaire inter-fonds.....	24
A.5. Reconnaissance explicite d'adaptations normatives tropicalisées.....	24
B. Amendements prioritaires pour le futur CFP	25

B.1. Principe de financement calibré sur les surcoûts permanents	25
B.2. « Un POSEI élargi » au paquet sectoriel RUP	25
B.3. Rénovation lourde : reconnaissance prioritaire	25
B.4. Investissements logistiques structurants	25
B.5. Programmes intégrés « compétences + infrastructures + innovation »	25
C. Amendements de cohérence Trains de simplification->Stratégie -> CFP	26
C.1. Clause d'alignement obligatoire	26
C.2. Reconnaissance de La Réunion comme plateforme Indo-Pacifique	26
ANNEXE 2 : Stratégie RUP. Propositions sectorielles développées pour La Réunion	27
1. La Réunion : une RUP stratégique pour l'Union	27
1.1. La zone Indopacifique, une zone stratégique pour l'Union Européenne	28
1.2. La stratégie de l'Union européenne (UE) pour l'Indopacifique établie en septembre 2021 ..	29
1.3. La Réunion, un levier pour la stratégie européenne Global Gateway dans l'Indopacifique ..	29
1.4. Une ère nouvelle pour la défense et la sécurité européennes	29
1.5. Un diagnostic RUP confirmé : vulnérabilités structurelles et atouts stratégiques	29
2. Propositions pour la future stratégie RUP	30
2.1. Propositions techniques	30
2.2. Propositions en matière de Gouvernance	31
2.3. Propositions sectorielles	32
Conclusion	36

Préambule

Le CESER de La Réunion a été saisi en date du 3 décembre 2025 par la Présidente de Région Madame Huguette BELLO pour une contribution sur les mesures de simplification de la réglementation pour les Régions ultrapériphériques de l'Union Européenne.

Le Bureau du CESER en date du 11 décembre 2025 propose une contribution, qui s'inscrit dans le cadre d'une séquence rare de consultations publiques de la Commission Européenne sur trois leviers structurants :

1. L'élaboration d'un **train de simplification** concernant la réglementation applicable aux Régions ultrapériphériques (RUP),
2. La **révision de la Stratégie européenne en faveur des RUP**,
3. La préparation du **prochain Cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034** de la Commission

Cette simultanéité ouvre une fenêtre d'action unique pour refonder la relation opérationnelle entre l'Union et ses territoires les plus contraints et éloignés, optimiser l'impact des fonds européens à travers l'Union, accélérer la transformation économique et sociale des RUP et de la Réunion, renforçant ainsi la puissance européenne dans l'Indopacifique.

Le CESER défend une ligne de conduite simple, fondée sur l'effectivité : **Simplifier pour permettre l'action. Adapter pour garantir l'égalité des effets. Financer pour transformer durablement.**

Ce triptyque structure l'ensemble de la présente contribution et doit, selon le CESER, **conditionner l'ordre de traitement politique des dossiers européens en cours : Omnibus → Stratégie RUP → CFP.**

L'affirmation d'une Europe de droit qui doit produire des effets équitables dans toutes ses Régions, y compris ses Régions Ultrapériphériques.

L'Union européenne n'est pas seulement un espace économique. Elle est un **espace de droit** dont la crédibilité repose sur la capacité de ses normes et politiques à produire des effets équitables sur l'ensemble du territoire de l'Union.



Figure 1 : L'union européenne n'est pas un continent : c'est un espace de droit

Une Europe qui doit être présente pour et au sein de toutes ses Régions

L'Union européenne est un espace politico-juridique qui tire sa légitimité de l'effectivité de ses normes et de ses politiques. À ce titre, **La Réunion est l'Europe : non en marge, mais en plein cœur d'un territoire juridique commun, régi par une exigence d'égalité de droits.**

L'enjeu contemporain n'est donc plus uniquement celui de l'inclusion formelle des RUP dans l'ordre juridique de l'Union, mais celui de leur **inclusion opérationnelle**.

Ce basculement impose de penser l'intégration ultramarine selon une logique de résultats : **un droit uniforme dans son ambition, différencié dans ses modalités.**

Le CESER prolonge ici la ligne défendue dans « *La Réunion, Terre d'Europe 2050* » : l'Union ne peut prétendre à une cohésion territoriale crédible si son droit fonctionne à deux vitesses excluant certaines Région selon la géographie.

La Réunion est l'Europe, pleinement et entièrement

L'objectif déclaré est d'assurer une **égalité réelle d'effets** du droit de l'Union Européenne dans ses RUP, y compris à La Réunion, territoire européen de l'océan Indien, et de faire reconnaître que la force géopolitique et économique de l'Union dépend aussi de sa capacité à réussir dans Régions Ultrapériphériques, avant-postes de l'Union à travers le monde.

Les contraintes structurelles des RUP : éloignement, insularité, climat tropical, vulnérabilité logistique, surcoûts d'investissement et de mise aux normes ne sont pas des spécificités marginales : **elles sont juridiquement reconnues et appellent une réponse politique et normative cohérente.**

L'enjeu central de la révision en cours ne consiste qu'à réaffirmer l'appartenance des RUP à l'Union et à **faire évoluer la doctrine d'exécution afin de :**

- Passer d'une logique de compensation partielle à une logique d'**égalité réelle de résultats**
- Substituer la différenciation subie et tardive par une différenciation **anticipée, stable et programmée.**

1. La double architecture stratégique de la contribution

1.1. Le triptyque opérationnel : Simplifier → Adapter → Financer

L'Union européenne est un **espace de droit** qui existe partout où ses normes s'appliquent. Son succès dépend de sa capacité à mettre en œuvre ses politiques de manière efficace dans toutes ses géographies, y compris à La Réunion. Pour garantir cette opérationnalité, ce document propose un triptyque stratégique fondamental : « **Simplifier → Adapter → Financer** ». Cet ordre d'action est la condition sine qua non pour transformer les ambitions européennes en résultats concrets, justes et durables.

Le CESER établit que l'efficacité des politiques de l'Union dans les régions ultrapériphériques est conditionnée par un **ordre d'action logique et non-interchangeable**. Inverser ces étapes conduit inévitablement à l'inefficacité, au blocage et au gaspillage des ressources.

Ce triptyque méthodologique se décline comme suit :

- **Simplifier** : L'objectif premier est de lever les blocages administratifs et la complexité procédurale. Tant que les règles sont trop lourdes, aucun projet ne peut démarrer, et l'action est paralysée avant même d'avoir commencé.
- **Adapter** : Un droit conçu pour un contexte continental peut être inefficace, voire contre-productif, dans une RUP. L'adaptation des normes est une condition de justice qui garantit que le même droit produit la même ambition et des effets équivalents.
- **Financer** : Le financement n'a de sens qu'une fois l'action rendue possible et juste. Sans simplification ni adaptation préalable, les fonds européens sont condamnés à l'inefficacité, ne servant qu'à compenser des problèmes au lieu de les résoudre.

La formule synthétique proposée par le CESER de La Réunion résume parfaitement cette logique :

- « **Simplifier permet d'agir. Adapter permet d'être juste. Financer permet de réussir.** »
- Cette méthode doit désormais structurer l'application concrète des initiatives européennes en cours pour les RUP.

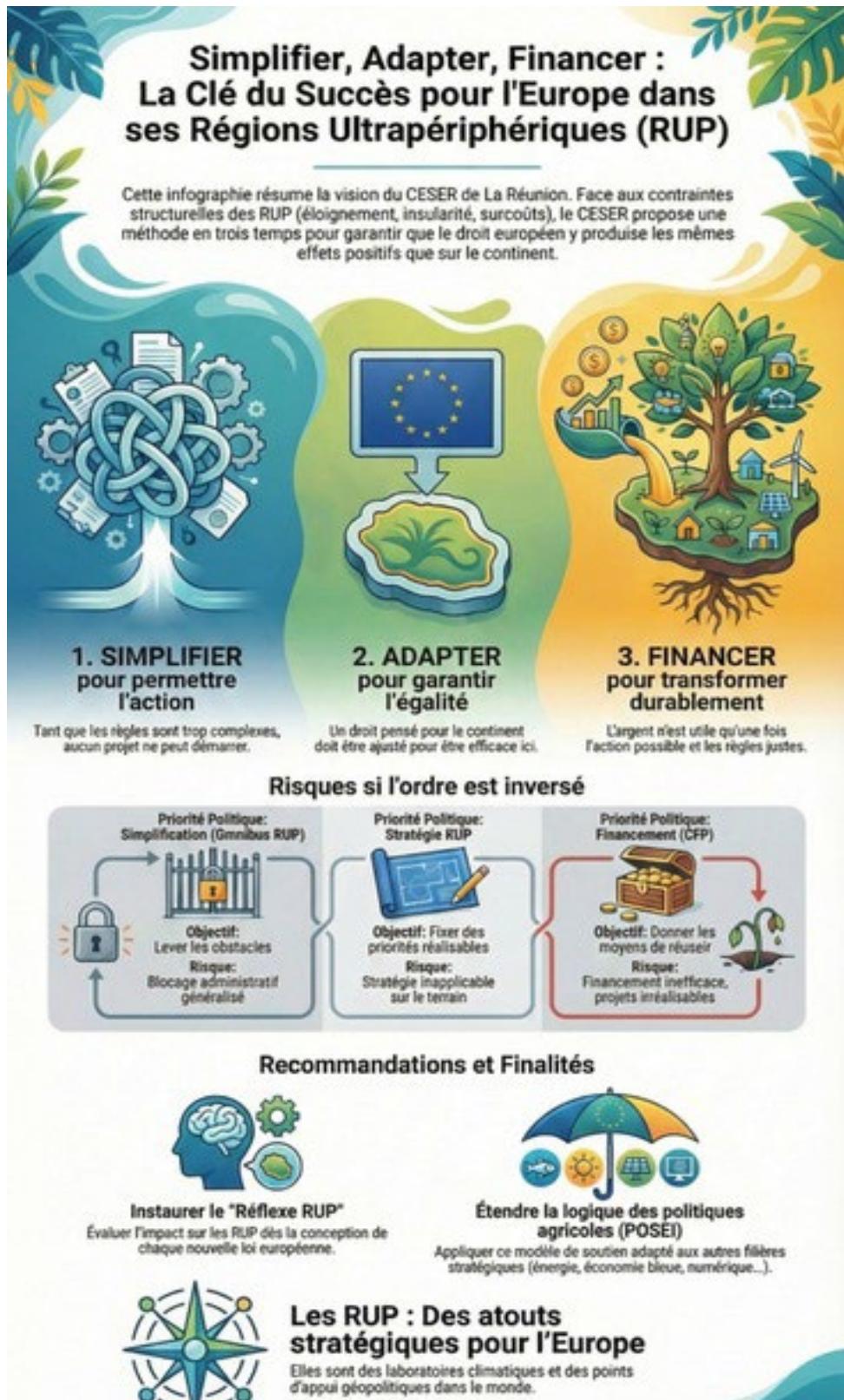


Figure 2 : Simplifier, adapter, financer. La clé du succès pour l'Europe dans ses RUP.

Un droit unique, des réalités plurielles : le paradoxe de l'applicabilité

L'inclusion européenne n'est possible que si la différenciation est réelle.



Notre méthode : la séquence stratégique pour l'efficacité



Simplifier permet d'agir. Adapter permet d'être juste. Financer permet de réussir.

Figure 3 : Simplifier, adapter, financer

1. SIMPLIFIER pour rendre l'action et la confiance possibles

La complexité administrative constitue un premier frein majeur à la mise en œuvre des projets.



Allègement des procédures

Clarifier les exigences documentaires, réduire les délais d'instruction, stabiliser les règles dans le temps.



Accès facilité aux financements

Créer des dispositifs adaptés pour l'accès à l'emploi et la reconnaissance des qualifications professionnelles.



Continuité opérationnelle

Réduire les révisions réglementaires fréquentes et introduire une visibilité pluriannuelle sécurisée.

Figure 4 : Simplifier

2. ADAPTER pour transformer la différenciation en égalité de résultats

L'adaptation doit cesser d'être une exception ponctuelle demandée tardivement.



Intégration du "Réflexe RUP"

Prise en compte *ex ante* des réalités des RUP (éloignement, climat tropical, surcoûts) dans chaque politique.



Déclinaison sectorielle (modèle POSEI)

Étendre la logique d'adaptation qui a fait ses preuves à toutes les filières clés (énergie, agroalimentaire, économie bleue, tourisme, numérique, BTP).



Déclinaison sectorielle (modèle POSEI)

Étendre la logique d'adaptation qui a fait ses preuves à toutes les filières clés (énergie, agroalimentaire, économie bleue, tourisme, numérique, BTP).



Normes "tropicalisées"

Adapter les standards (environnement, construction, énergie) aux réalités climatiques et matérielles locales.

Figure 5 : Adapter

3. FINANCER pour donner à l'ambition les moyens de sa réalisation

Les objectifs de l'Union ne peuvent être atteints qu'en assurant la faisabilité financière de la transformation.



Un niveau de financement adapté aux défis

Lancer des projets renforçant le développement économique, l'emploi, l'éducation et la santé.



Stabilité et prévisibilité

Assurer une programmation claire permettant des transformations durables plutôt que des interventions ponctuelles.



Renforcement et transformations

Assurer une programmation claire permettant des transformations durables plutôt que des interventions ponctuelles.



Cohésion et convergence renforcées

Réduire les inégalités par des mesures de solidarité proportionnées aux surcoûts permanents.

Figure 6 : Financer

1.2. Le triptyque politique : Omnibus → Stratégie RUP → CFP

Le CESER analyse que la dynamique institutionnelle européenne doit se caler sur la même logique de faisabilité :

- **Sans le train de simplification**, la Stratégie RUP risque de rester déclarative ;
- **Sans Stratégie**, le CFP risque de financer sans boussole ;
- **Sans CFP**, les priorités, même correctement hiérarchisées, ne pourront changer d'échelle.

La simultanéité de l'Omnibus de simplification, de la révision de la Stratégie RUP et de la préparation du prochain Cadre Financier Pluriannuel (CFP) représente une fenêtre d'action unique pour refonder la relation entre l'UE et ses RUP. Pour saisir cette opportunité, il est impératif de respecter une séquence politique stricte

Priorité	Objectif	Risque si l'ordre est inversé
1. Simplification (Omnibus RUP)	Lever les obstacles	Blocage administratif
2. Nouvelle Stratégie RUP	Fixer des priorités réalisables	Stratégie inapplicable
3. Cadre Financier Pluriannuel (CFP)	Allouer les moyens pour réussir	Projets irréalisables

Une stratégie sans simplification préalable est une stratégie **sans exécution**. Un financement sans stratégie est un financement **inefficace**. L'inversion de cet ordre condamne les politiques à l'échec et ne permet pas d'atteindre les objectifs de transformation durable. Cette logique doit se traduire par des recommandations opérationnelles claires et transversales.

2. Analyse stratégique du cadre européen

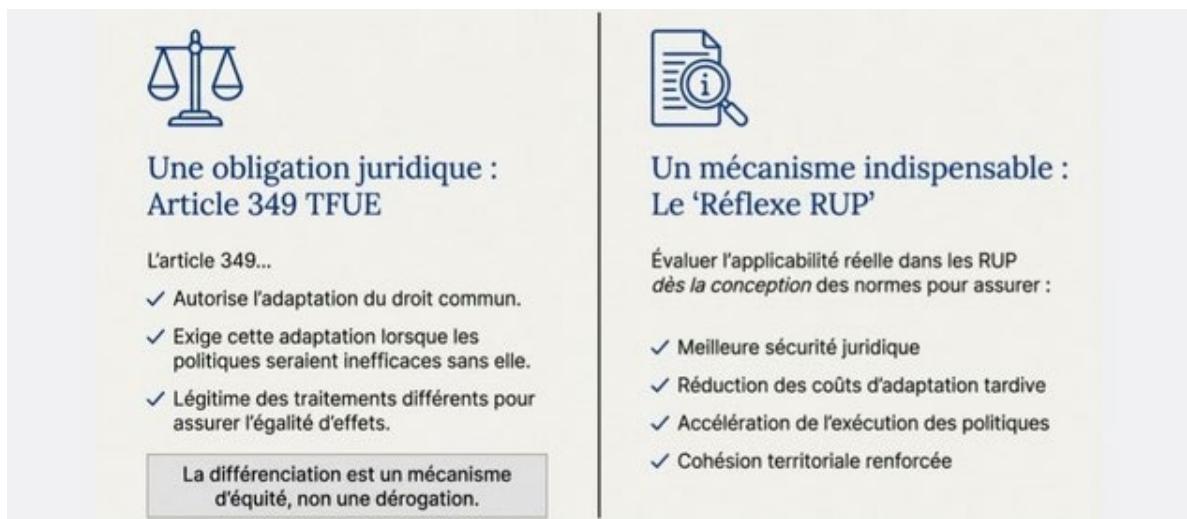


Figure 7 : Article 349 TFUE et « Reflexe RUP ».

2.1. L'article 349 TFUE : de la faculté à l'exigence d'adaptation

Le CESER souligne que l'intégration différenciée des RUP n'est pas une concession politique mais une **obligation juridique**, reposant sur la reconnaissance explicite de défis structurels permanents propres aux RUP (éloignement, insularité, relief et climat difficiles, dépendance aux importations).

Le CESER insiste sur le fait que l'article 349 TFUE doit être lu comme un **fondement juridique prescriptif et non comme une simple clause d'exception politique**.

Cet article :

- **Reconnait des contraintes structurelles permanentes** ;
- **Permet** d'adapter les politiques communes ;
- **Commande** l'adaptation lorsque l'application du droit commun compromet l'objectif d'égalité réelle.

Il s'agit donc d'un mécanisme d'équité juridique au service de l'unité de l'Union. L'interprétation opérationnelle de l'article 349 doit être renforcée par un changement de doctrine : **l'adaptation ne doit plus être un correctif ex post, mais un paramètre constructif ex ante**.

Pour garantir l'équité et la cohésion territoriale, l'action de l'Union européenne doit se fonder sur ses obligations juridiques fondamentales. L'approche différenciée pour les RUP n'est pas une simple concession politique, mais une exigence inscrite au cœur des traités.

L'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) constitue une **obligation juridique contraignante**. Il impose l'adoption de mesures spécifiques pour répondre aux contraintes structurelles et permanentes des RUP reconnues par les traités : éloignement, insularité, faible superficie, relief et climat difficiles, et dépendance économique. Ce cadre juridique non seulement **autorise** l'adaptation du droit commun, mais **l'exige** lorsque son application uniforme produirait des effets contraires aux objectifs de l'Union. La différenciation n'est donc pas une option, mais le principal mécanisme d'équité et d'efficacité.

Ce principe transforme la différenciation en un puissant outil d'équité. Il ne s'agit pas d'une dérogation, mais du mécanisme qui permet d'atteindre une **égalité d'effets** des politiques européennes. En adaptant la norme, on garantit la même ambition et les mêmes résultats qu'ailleurs dans l'Union.

La Stratégie européenne de 2022 renforce cet engagement en affirmant que les RUP sont des contributeurs clés à l'économie de l'UE, à la transition écologique, à la protection de la biodiversité et aux objectifs géopolitiques de l'Union. Pour que ces principes juridiques et stratégiques deviennent pleinement opérationnels, une méthode d'action rigoureuse est nécessaire.

L'article 349 TFUE :

- **Autorise** l'adaptation du droit commun,
- **L'exige** lorsque les politiques seraient inefficaces sans différenciation
- **Légitimise** les traitements différenciés au service de l'égalité des effets juridiques de la réglementation de l'UE dans toutes ses régions.

En conséquence, le CESER invite la Commission à consolider une doctrine claire : **l'adaptation ne doit plus être un correctif exceptionnel d'une réglementation ou programmation, mais un standard dès leur conception.**

2.2. La Stratégie RUP 2022 : une ambition pertinente à convertir en standard d'exécution

La Stratégie européenne souligne la contribution potentielle des RUP à l'économie de l'UE, à l'innovation numérique, à la biodiversité, à la transition écologique et aux objectifs maritimes et géopolitiques.

Le CESER partage cette vision et plaide pour une révision orientée « résultats », articulée à des instruments opérationnels et à des priorités sectorielles clairement hiérarchisées.

2.3. Institutionnaliser un « réflexe RUP » dans la fabrique normative

Malgré les Traités et la Stratégie 2022, trop de politiques restent conçues hors RUP, ce qui entraîne des mises en œuvre tardives, des coûts disproportionnés, des recours répétés aux dérogations d'urgence et une insécurité juridique pour les acteurs économiques.

Le CESER considère indispensable d'introduire un **réflexe RUP ex ante** dans toute nouvelle initiative législative, afin d'évaluer l'applicabilité réelle et d'adapter en amont les obligations et standards.

Le cas MACF : démonstration de l'urgence d'un Réflexe RUP, confirmée au plus haut niveau de l'État

Le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) constitue un **cas d'école** illustrant les effets d'une législation européenne élaborée sans prise en compte des spécificités des Régions ultrapériphériques (RUP).

Il démontre comment une mesure pertinente pour l'Europe continentale peut produire **l'inverse des effets recherchés** dans les Outre-mer.

2.3.1. Une mesure climatique qui renchérit mécaniquement la vie et les coûts de construction dans les RUP

Parce que les RUP ne disposent pas d'industrie lourde locale et importent presque tous les matériaux concernés par le MACF, cette taxe entraîne :

- Une hausse des coûts de construction et de rénovation (logement social, établissements scolaires, hôpitaux),
- Un renchérissement des projets de transition énergétique,
- Un impact direct sur les ménages et la lutte contre la vie chère.

Une politique climatique européenne devient ainsi **un facteur d'inflation structurelle** dans les RUP.

2.3.2. Une absence d'analyse ex ante révélatrice d'un défaut de méthode

Sur ce mécanisme, aucune évaluation préalable n'a été menée sur :

- Les surcoûts propres aux RUP,
- La capacité financière des maîtres d'ouvrage,
- La cohérence avec les normes européennes applicables en climat tropical,
- L'effet sur le logement, la rénovation et l'aménagement.

Cette absence d'anticipation démontre la nécessité d'un **Réflexe RUP obligatoire** dans la fabrique du droit.

2.3.3. Un télescopage avec la stratégie d'insertion régionale

Le MACF s'applique aux importations en provenance des pays voisins (Afrique de l'Est, Afrique australe, Inde, océan Indien), renchérisant les échanges économiques naturels de La Réunion.

Conséquences :

- Fragilisation des filières exportatrices,
- Pénalisation de l'internationalisation des entreprises,
- Contradiction avec la stratégie européenne Indo-Pacifique.

Une mesure destinée à renforcer la souveraineté européenne entrave paradoxalement sa projection géopolitique régionale.

2.3.4. Une reconnaissance politique explicite : la Ministre des Outre-mer elle-même a admis l'incohérence

Lors d'une récente audition parlementaire en date du 3 décembre dernier, **la ministre des Outre-mer a reconnu que l'application du MACF dans les RUP constituait une incohérence**, tant au regard de la lutte contre la vie chère que des objectifs de transition écologique.¹

Elle a indiqué **vouloir saisir la Commission européenne** afin d'obtenir une adaptation du dispositif pour les Outre-mer.

Cette reconnaissance publique confirme l'analyse du CESER.

2.3.5. Recommandation stratégique du CESER : sortir d'une logique seulement défensive

Le CESER estime que l'intervention ponctuelle, *a posteriori*, d'un ministre ne peut suffire. Il convient d'établir **une doctrine d'action institutionnelle permanente** fondée sur :

Une concertation systémique et structurée entre :

- Le **Ministère des Outre-mer**,
- Le **Secrétariat général aux affaires européennes (SGAE)**,
- Les **exécutifs régionaux**,
- Et les **représentants institutionnels des RUP**.

Objectifs :

- Anticiper l'impact des textes européens,
- Intégrer **dès l'origine** les réalités RUP dans le droit européen,
- Assurer la cohérence des politiques nationales et européennes,
- Éviter des corrections tardives, coûteuses et inefficaces.

En conclusion, le cas MACF démontre que, **sans Réflexe RUP**, une politique européenne peut produire :

- De la vie chère,
- Des retards de transition,
- Une fragilisation économique,
- Une incohérence géopolitique,
- Une rupture d'égalité réelle.

La reconnaissance de cette incohérence par la ministre des Outre-mer confirme la nécessité d'institutionnaliser **le Réflexe RUP, généraliser l'analyse ex ante et créer une concertation permanente entre le ministère des Outre-Mer, le Secrétariat Général des Affaires Européennes, les Régions et Régions ultrapériphériques**.

2.4. Préserver et étendre les acquis : l'exemple POSEI

Le programme POSEI constitue un exemple probant de politique publique alignée sur et une traduction concrète de l'article 349 TFUE: il démontre que **la différenciation structurelle améliore la production, l'emploi et la résilience**.

Le programme POSEI démontre qu'une politique structurellement adaptée peut renforcer la production locale, sécuriser l'emploi, réduire la dépendance alimentaire et stabiliser des filières essentielles.

¹La **ministre des Outre-mer**, Naïma MOUTCHOU, a été auditionnée par la Délégation aux Outre-mer de l'Assemblée nationale le **3 décembre 2025**. Elle a abordé plusieurs thématiques, y compris la lutte contre la vie chère et les objectifs de transition écologique, soulignant l'incohérence de l'application du MACF dans les RUP. Source : site officiel de l'Assemblée Nationale. [Compte rendu de la première séance du mercredi 03 décembre 2025 - Assemblée nationale](#)

Le CESER recommande de **transposer la logique POSEI** à d'autres filières stratégiques : énergie, industrie, économie bleue, tourisme durable, numérique et BTP-rénovation.

2.5. Les RUP comme accélérateurs de puissance européenne

Les RUP doivent être reconnues comme :

- **Des laboratoires de transition climatique,**
- **Des avant-postes maritimes** de l'Union,
- **Des points d'appui géostratégiques** et pivots d'influence dans l'Indo-Pacifique.
Réussir dans les RUP signifie renforcer l'Union elle-même.

3. Recommandations transversales

3.1. Simplifier : Objectifs du train de simplification OMNIBUS

Le CESER constate que la complexité administrative constitue le premier frein à l'émergence et à la mise en œuvre des projets dans les RUP. Il recommande :

- L'allègement **et l'harmonisation** des procédures,
- La **clarification** des exigences documentaires,
- La **réduction des délais d'instruction**,
- La **stabilisation** des règles dans le temps,
- Un accès effectivement facilité aux programmes européens pour les acteurs publics et privés ultramarins.

Exemple :

Le principe d'accès prioritaire des TPME/PME

Le principe d'accès prioritaire aux TPME/PME au sens communautaire doit être préserver et maintenu par la législation européenne. Cette exigence vise à garantir que les dispositifs fiscaux avantageux destinés aux PME soient accessibles aux entreprises qui répondent aux critères de la définition communautaire. Les seuils de chiffre d'affaires et de bilan, ainsi que les critères d'actionnariat, sont conçus pour refléter la taille et la structure financière des entreprises, et leur respect est essentiel pour bénéficier des aides spécifiques.

Ce principe constitue un pilier fondamental de la politique économique et de l'innovation au sein de l'Union européenne. En effet, il vise à protéger et à promouvoir l'accès des entreprises de taille modeste aux dispositifs d'aide publique, notamment en matière fiscale, mais aussi en ce qui concerne l'accès aux financements, aux marchés publics et à d'autres types de soutiens institutionnels. Le cadre juridique européen repose sur une définition précise des TPME/PME, inscrite dans la recommandation 2003/361/CE de la Commission européenne, qui établit des critères quantitatifs et qualitatifs pour déterminer si une entreprise peut bénéficier du statut de PME.

Cette définition et ce principe d'intangibilité des TPE/TPME permet de garantir une approche uniforme à l'échelle de l'UE, en veillant à ce que les aides ou les avantages réservés aux PME ne soient pas détournés par des grands groupes, mais également en prévenant des distorsions de concurrence au sein du marché intérieur.

Ces dispositifs fiscaux et financiers sont conçus pour compenser les difficultés particulières que rencontrent les PME dans leur accès au financement, dans leurs capacités d'innovation et dans leur compétitivité face aux grandes entreprises multinationales.

La législation européenne doit ainsi continuer à garantir que les dispositifs d'aides restent adaptés à la taille et aux capacités réelles des PME, et veiller à ce que le principe de l'accès prioritaire ne soit pas affaibli par des interprétations trop larges ou des amendements qui pourraient diluer l'objectif initial de protection des PME.

Les enjeux liés à l'accès prioritaire des TPME/PME dans les RUP

Dans ce contexte, **maintenir le principe d'accès prioritaire des TPME/PME aux dispositifs d'aides européennes** est crucial pour soutenir les petites entreprises des RUP et assurer leur compétitivité dans le marché unique européen. Les enjeux liés à cette priorité sont notamment :

1. **Encourager la diversification économique** : L'accès privilégié aux aides européennes permet aux PME des RUP de diversifier leur activité et de s'adapter aux nouveaux défis économiques, comme la transition énergétique ou numérique. En effet, les RUP étant confrontées à des défis environnementaux et climatiques particuliers, il est nécessaire de soutenir des initiatives locales en matière de transition verte et d'innovation durable.
2. **Réduire les inégalités économiques** : Les RUP souffrent d'un retard économique par rapport aux autres régions de l'UE. La priorisation des TPME/PME dans ces régions permet de créer des emplois locaux, d'assurer la stabilité économique et de soutenir la croissance inclusive. Cela peut avoir un effet d'entraînement sur l'ensemble du tissu économique local, en renforçant la compétitivité et la résilience des entreprises.

Pour répondre à ces défis, l'UE a développé des politiques spécifiques pour les RUP tels que les fonds structurels Fonds européens de développement régional (FEDER), et le Fonds social européen (FSE), qui tiennent compte des spécificités de ces territoires. Toutefois, ces aides doivent être maintenues et adaptées pour refléter les évolutions économiques et les besoins spécifiques des TPME/PME des RUP, notamment en matière d'innovation, de numérisation et de transition énergétique.

3.2. Adapter : Instaurer un « réflexe RUP » obligatoire dans la fabrique normative

Le CESER propose d'institutionnaliser un « **Réflexe RUP** » systématique dans :

- Les analyses d'impact,
- Les évaluations ex ante,
- Les feuilles de route législatives,
- Et les clauses de révision.

Objectif : éviter que l'adaptation soit un processus tardif, coûteux et juridiquement instable. Un mécanisme robuste de « réflexe RUP » produirait des gains immédiats :

- Sécurité juridique accrue,
- Réduction des surcoûts administratifs,
- Accélération de la mise en œuvre,
- Amélioration de l'ingénierie de projet,

Et plus de prévisibilité pour les acteurs économiques.

3.3. Financer : priorités du CFP

Le CESER plaide pour :

- Un **niveau de financement** calibré sur les surcoûts permanents lié à la géographie et éloignement des RUP
- Une **stabilité** des politiques et une programmation lisible incluant les spécificités RUP
- Une cohésion et une convergence renforcées à la hauteur des objectifs territoriaux de développement et de cohésion.

4. Recommandations sectorielles prioritaires

4.1. Agriculture, agro-transformation et souveraineté alimentaire

La dépendance aux importations fragilise la sécurité alimentaire, la balance commerciale et les revenus agricoles des RUP.

Le CESER préconise :

- De **simplifier** les dispositifs d'aide à l'investissement et à la structuration des filières,
- D'**adapter** les politiques de soutien en s'inspirant des mécanismes efficaces en RUP,
- De **financer** à un niveau cohérent avec les surcoûts des intrants, du transport et des infrastructures de transformation.

4.2. Économie bleue, pêche et valorisation de l'espace maritime

Le domaine maritime réunionnais est un atout majeur de souveraineté et d'influence pour l'Union.

Le CESER recommande :

- Des obligations de traçabilité et de contrôle **compatibles avec la taille des opérateurs**,
- Une adaptation des politiques maritimes aux contraintes de distance, d'infrastructures et de biodiversité,
- Un financement structurant des flottes, équipements portuaires, innovation et surveillance maritime.

4.3. Industrie, BTP et transition énergétique

Face aux surcoûts liés au climat tropical, aux contraintes parasismiques et à la dépendance aux importations, le CESER recommande :

- La **simplification** des dispositifs d'aides à l'investissement productif,
- L'adaptation des normes techniques au contexte tropical,
- Le **financement** prioritaire de projets réduisant la dépendance extérieure et positionnant La Réunion comme territoire de démonstration industrielle « tropicalisée ».

4.4. Rénovation lourde des logements, équipements publics, hôtels et sites industriels

Dans un climat soumis à des aléas extrêmes, la rénovation lourde équivaut souvent à une reconstruction.

Le CESER recommande :

- De reconnaître explicitement la **rénovation lourde** comme priorité de cohésion,
- De distinguer rénovations légères vs lourdes dans les critères d'éligibilité,
- De simplifier et d'adapter les outils de financement pour les maîtres d'ouvrage publics et les acteurs économiques engagés dans des transformations significatives.

4.5. Numérique, compétences et innovation

Le numérique peut réduire l'effet d'éloignement mais les inégalités d'accès et de capacités d'investissement demeurent. Le CESER préconise :

- Une simplification de l'accès aux programmes européens d'innovation,
- Une adaptation aux réalités de taille des entreprises, aux enjeux de cybersécurité et de continuité de service,
- Un financement de **programmes intégrés** associant infrastructures, accompagnement TPE-PME, formation et innovation appliquée aux enjeux RUP.

4.6. Tourisme durable, patrimoines et économie circulaire

Le CESER préconise :

- De simplifier les démarches d'aides et d'investissement pour la montée en gamme durable,
- D'adapter les politiques aux contraintes insulaires (foncier, eau, déchets),
- De financer la rénovation énergétique et climatique des infrastructures touristiques.

4.7. Transport, logistique et continuité territoriale

Les surcoûts logistiques sont un déterminant central de la compétitivité et de l'égalité d'accès au marché intérieur.

Le CESER préconise :

- De simplifier l'articulation des aides européennes et nationales,
- D'intégrer explicitement les surcoûts incompressibles dans les régimes d'aide,
- De financer la modernisation portuaire et aéroportuaire, l'intermodalité et les solutions bas-carbone adaptées.

4.8. Insertion régionale et rayonnement européen

Le CESER rappelle que La Réunion doit être appréhendée comme un **point d'appui et d'ancre européen** dans l'océan Indien, et non comme une périphérie lointaine. Cette dimension doit être inscrite comme objectif clair de la Stratégie RUP révisée, avec :

- Une simplification des procédures de coopération régionale,
- Une adaptation des instruments de partenariat pour rendre les opérateurs réunionnais pleinement éligibles,
- Un financement d'un plan structurant d'internationalisation économique et scientifique au service de l'ambition Indo-Pacifique de l'Union.

Conclusion

Le CESER réaffirme que l'Union ne réussira pleinement que si elle rend son droit et ses politiques **opérationnels** dans les RUP, et que La Réunion ne pourra accélérer sa transformation sans une Europe à la fois simplifiée, adaptée et stratégiquement financée. L'enjeu n'est plus de conforter une intégration formelle, mais de sécuriser une **intégration performante** : une Europe qui produit des résultats mesurables dans toutes ses géographies.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Propositions d'amendements

Ces propositions sont formulées comme **amendements de principe** et **clauses opérationnelles** pouvant être intégrées dans les textes législatifs ou documents programmatiques. Elles prolongent la logique interne de la trame : simplifier d'abord, adapter ensuite, financer enfin.

A. Amendements prioritaires pour l'Omnibus de simplification (RUP)

A.1. Incrire un « Réflexe RUP » obligatoire

Proposition de clause : Toute nouvelle initiative législative ou réglementaire comprenant des obligations techniques, administratives ou financières doit intégrer une **évaluation d'applicabilité RUP** ex ante et prévoir, le cas échéant, des modalités d'exécution différencierées au titre de l'article 349 TFUE.

Effets attendus : Réduction des adaptations tardives, sécurisation juridique et accélération de l'exécution.

A.2. Principe de proportionnalité administrative

Proposition de clause : Les obligations de reporting, de traçabilité et de justification doivent être **proportionnées** à la taille des opérateurs et aux réalités de marché des RUP, notamment pour les TPE/PME, associations et petits opérateurs de la pêche et de l'économie bleue.

Ancrage sectoriel : Conforme aux recommandations de simplification pour la pêche et l'économie bleue.

A.3. Stabilisation des règles d'instruction

Proposition de clause : Limiter la fréquence des modifications de règles d'éligibilité et de gestion en cours de programmation, sauf motif impérieux, afin de sécuriser les plans d'investissement publics et privés dans les RUP.

A.4. Harmonisation documentaire inter-fonds

Proposition de clause : Mettre en place une **base documentaire harmonisée** et réutilisable sur les principaux instruments de l'UE mobilisables dans les RUP, pour réduire les coûts d'ingénierie et les délais d'instruction des dossiers.

A.5. Reconnaissance explicite d'adaptations normatives tropicalisées

Proposition de clause : Prévoir que certains référentiels techniques européens (construction, énergie-climat, environnement, santé) peuvent faire l'objet de **méthodes d'application tropicalisées** afin d'assurer une conformité équivalente en résultat.

B. Amendements prioritaires pour le futur CFP

B.1. Principe de financement calibré sur les surcoûts permanents

Proposition de clause : Le calcul des enveloppes et taux d'intervention doit intégrer explicitement les **surcoûts structurels** propres aux RUP (logistique, normes, climat, risques naturels), afin d'assurer l'égalité d'accès au marché intérieur et aux objectifs de transition.

B.2. « Un POSEI élargi » au paquet sectoriel RUP

Proposition de clause : Créer des mécanismes budgétaires sectoriels inspirés du POSEI afin de stabiliser et transformer durablement les filières essentielles au développement et à la résilience des RUP : énergie, industrie, économie bleue, numérique, BTP-rénovation, tourisme durable.

B.3. Rénovation lourde : reconnaissance prioritaire

Proposition de clause : Inscrire la **rénovation lourde** des logements, infrastructures publiques, équipements universitaires, hospitaliers et touristiques comme axe prioritaire de la politique de cohésion, avec des lignes budgétaires et taux dédiés en RUP.

B.4. Investissements logistiques structurants

Proposition de clause : Prendre en compte la logistique comme facteur de cohésion et de compétitivité dans les RUP, en finançant prioritairement la modernisation portuaire et aéroportuaire, digitalisation des chaînes d'approvisionnement, solutions bas-carbone adaptées.

B.5. Programmes intégrés « compétences + infrastructures + innovation »

Proposition de clause : Déployer des programmes intégrés dans RUP combinant le financement des infrastructures numériques, la formation initiale et continue, l'accompagnement à la transformation des TPE / PME et innovation appliquée aux enjeux spécifiques de l'insularité et du climat.

C. Amendements de cohérence Trains de simplification->Stratégie -> CFP

C.1. Clause d'alignement obligatoire

Proposition de clause : Toute priorité affichée dans la Stratégie RUP révisée doit être accompagnée :

1. D'une mesure de simplification correspondante,
2. D'une modalité d'adaptation explicitée,
3. D'une trajectoire de financement lisible dans le CFP.

Raison stratégique : Eviter les stratégies inapplicables et les financements sans capacité d'absorption.

C.2. Reconnaissance de La Réunion comme plateforme Indo-Pacifique

Proposition de clause : Inscrire dans les documents stratégiques et programmatiques une **ambition de projection régionale** adossée à La Réunion, incluant des procédures simplifiées de coopération et un financement structurant de l'internationalisation.

ANNEXE 2 : Stratégie RUP.

Propositions sectorielles développées pour La Réunion

Une contribution adossée au rapport du CESER « La Réunion, Terre d'Europe 2050 »

La présente contribution s'adosse au rapport « La Réunion, Terre d'Europe 2050 » concernant l'évolution des politiques européennes, leurs effets sur les RUP et les perspectives ouvertes pour La Réunion dans l'Indopacifique. Il met en évidence la nécessité de dépasser une approche de guichet pour construire une trajectoire territoriale intégrée faisant de la Réunion une tête de pont de l'Europe en Indopacifique.

1. La Réunion : une RUP stratégique pour l'Union

La Réunion doit être pleinement reconnue comme un territoire stratégique de l'Union, à la fois région ultrapériphérique, Département français d'Outre-Mer de l'océan Indien et ancrage européen dans l'Indopacifique.



Figure 8 : Le dividende géostratégique : La Réunion avant-garde de l'Europe en Indopacifique.

Située au cœur de l'océan Indien, La Réunion est l'une des rares terres de l'Union européenne dans la zone indopacifique. Cette zone concentre une part croissante de la population, du commerce et du PIB mondiaux et devient un centre de gravité des rivalités géopolitiques.

Dans ce contexte, La Réunion constitue un levier stratégique pour l'Union :

- Par sa position sur les grandes routes maritimes de l'océan Indien, au croisement des échanges entre Afrique, Asie et Moyen-Orient ;
- Par sa vaste zone économique exclusive et son capital maritime et littoral, supports d'une économie bleue durable (pêche, aquaculture, biotechnologies marines, énergies marines, observation des océans, tourisme côtier)
- Par son secteur agriculture et agro-alimentaire en forte croissance
- Par sa dynamique dans le secteur de l'innovation et son écosystème en recherches, développement, formation diversifiée et porteur

- Par son rôle de plateforme de coopération régionale au sein de la Commission de l'océan Indien (COI), et de point d'appui potentiel pour l'initiative Global Gateway ;
- Par sa contribution à la sécurité européenne en matière de contrôle des routes maritimes, de lutte contre la pêche illégale, les trafics et la piraterie, et de surveillance environnementale.

L'ambition portée par « La Réunion, Terre d'Europe 2050 », et réaffirmée dans la présente contribution du CESER, est celle **d'une « Terre d'Europe » pleinement assumée dans l'Indopacifique** : une région ultrapériphérique stable, résiliente, insérée dans son bassin, acteur à part entière de la construction européenne et de l'Europe océanique.

La contribution du CESER à la consultation de la Commission s'inscrit également dans la continuité de sa position dans le cadre du Pacte européen des océans : La Réunion est un point focal majeur d'une **« Europe océanique augmentée », pleine et entière dans l'océan Indien et l'Indopacifique, s'appuyant sur ses RUP pour projeter ses valeurs et ses intérêts.**

1.1. La zone Indopacifique, une zone stratégique pour l'Union Européenne

La région indopacifique, allant des rives africaines à l'océan Pacifique, est d'une importance cruciale pour la France, tant par son potentiel de croissance et d'innovation que par les enjeux géopolitiques majeurs qui la caractérisent. La stratégie indopacifique de la France, dont les premières orientations remontent à 2018 à l'initiative du Président de la République, a été formalisée dans un premier document interministériel de communication publique paru en 2021 et actualisé en 2022. Elle fait aujourd'hui l'objet d'une nouvelle actualisation, en parallèle de la revue nationale stratégique, afin d'intégrer les récents bouleversements géopolitiques, de constater les avancées dans sa mise en œuvre, et de renouveler ses priorités. Cette révision s'appuie sur un paramètre intangible : la singularité du positionnement français dans l'espace indopacifique, fondée sur son exigence d'autonomie stratégique, son statut de nation de l'Indopacifique, grâce à ses territoires ultramarins dans l'océan Indien et l'océan Pacifique et sur son action dans la région. La France se présente comme une force de paix, de stabilité, de coopération et de prospérité. Ce positionnement se décline selon quatre axes prioritaires : renforcer la centralité des départements et régions d'outre-mer et collectivités d'outre-mer (DROM-COM), consolider les partenariats de souveraineté avec les pays de l'Indopacifique, soutenir le multilatéralisme et la structuration des organisations régionales, et contribuer activement à la mise en œuvre de la stratégie de l'Union européenne (UE) pour l'Indopacifique établie en septembre 2021.²

Également, le Sommet UE-UA des 24 et 25 novembre dernier place l'Afrique au cœur des priorités européennes.³

La Réunion de part sa proximité géographique peut contribuer à ce rapprochement géostratégique dans un contexte international en pleine recomposition, où rivalités et alliances se redéfinissent à l'échelle mondial. L'Afrique apparaît en effet comme un espace stratégique incontournable pour l'Union européenne, entre défis économiques, énergétiques et géopolitiques mondiaux.

A noter que La Région Réunion a pu conclure l'insertion récente de l'Afrique du Sud dans le périmètre des pays partenaires du PO INTERREG VI consolidant ainsi l'ancre indo-océanique de la France et de l'Union. Des développements de cette coopération sont également prévus avec l'Inde et l'Australie occidentale.

²Rapport du Sénat du 25 janvier 2023 : La stratégie française pour l'Indopacifique : des ambitions à la réalité - Sénat

³Source Info Lettre Toute l'Europe du 24 novembre 2025

1.2. La stratégie de l'Union européenne (UE) pour l'Indopacifique établie en septembre 2021

La stratégie de l'UE pour la coopération dans la région indopacifique, adoptée en septembre 2021, vise à renforcer les relations économiques, politiques et de défense de l'UE dans cette région stratégique. Elle met l'accent sur la promotion de la démocratie, de l'état de droit, des droits de l'homme et du droit international. Les actions clés incluent la promotion de la sécurité humaine, la lutte contre le changement climatique et le soutien à la connectivité avec l'UE. L'UE s'engage à renforcer son engagement avec ses partenaires de la région pour faire face aux dynamiques naissantes qui menacent la stabilité régionale.⁴

1.3. La Réunion, un levier pour la stratégie européenne Global Gateway dans l'Indopacifique

Dans ce contexte, les départements et collectivités d'Outre-mer situés dans l'océan Indien et le Pacifique représentent des atouts stratégiques pour la France et l'Union européenne, tant en termes de sécurité maritime que de coopération régionale. La Réunion, seule terre européenne de l'Indo-Océanie avec Mayotte, se situe à la croisée des intérêts régionaux et internationaux, offrant une opportunité unique de renforcer la présence européenne dans la zone.⁵

1.4. Une ère nouvelle pour la défense et la sécurité européennes

Dans sa communication du 21 octobre dernier au Parlement, au CESE et au Conseil⁶, la Commission a fait état d'un contexte de menace croissante et qu'il faut que la défense de l'Europe soit développée. Raison pour laquelle la sécurité se retrouve dans tous les travaux de la Commission au cours de l'année à venir sur la base du cadre « Préparation à l'horizon 2030 », de renforcement de l'industrie de la défense de l'UE et la capacité de cette dernière à réagir aux menaces.

Compte tenu de l'intérêt géostratégique que représentent les RUP pour l'Europe, le CESER souhaite que cette stratégie de défense légitime et nécessaire soit mise en œuvre en s'appuyant et en tenant compte de leurs spécificités et des enjeux dans leur bassin de proximité.

1.5. Un diagnostic RUP confirmé : vulnérabilités structurelles et atouts stratégiques

Le CESER partage le diagnostic de la consultation sur :

- La persistance des retards de développement et des inégalités de niveau de vie,
- La vulnérabilité accrue aux chocs externes (COVID-19, guerre en Ukraine, volatilité des prix, dérèglement climatique),

⁴Communication de la Commission Européenne. Stratégie de l'UE pour la coopération dans la région indopacifique, Bruxelles, le 16 septembre 2021

⁵Contribution CESER au pacte européen des océans

⁶Communication de la commission au parlement européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions Programme de travail de la Commission pour 2026 L'Europe prend son indépendance

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/?uri=CELEX%3A52025DC0870&qid=1761126156157>

- Les éléments structurels (éloignement, insularité, petite taille des marchés, dépendance aux importations et législations attenantes) qui renchérissent les coûts.

La future stratégie RUP doit tenir compte de ces deux dimensions : consolider les rattrapages indispensables et développer le potentiel stratégique des RUP, dans le respect des dispositions de l'article 349 TFUE.

2. Propositions pour la future stratégie RUP

2.1. Propositions techniques

- **Le CESER plaide pour que la nouvelle stratégie RUP et le train de simplification :**
 - **Consolide l'approche différenciée et territorialisée permise par l'article 349 TFUE, en la rendant opérationnelle dans l'ensemble des acquis législatifs, réglementaires, et des programmes de l'Union.**
 - **Conserve un accès direct des RUP aux fonds et programmes (FEDER, FSE+, FEADER, POSEI, programmes sectoriels) ainsi que leur gestion décentralisée au plus proches des réalités locales.**

Le CESER rappelle l'excellente gestion des fonds par les décideurs et institutions locales à la Réunion (taux d'erreur inférieur à 2%) qui ont privilégié des investissements structurels d'équipement et d'infrastructures et des politiques régionales de développement.

Le CESER souligne la dynamique positive engagée dans la mise en œuvre des programmes européens 2021–2027, la progression de la programmation du FEDER-FSE+ (51 % à mi-2025) et l'atteinte des objectifs de certification (8% atteignant le 1^{er} seuil de DO fixé au 31 décembre 2025). Il salue également la pertinence des projets structurants engagés dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la recherche, de l'économie circulaire, du tourisme et de la transition énergétique.⁷

- **Mise en place d'un mécanisme horizontal « d'un réflexe RUP – article 349 » obligatoire**

Le CESER préconise d'inscrire dans un acte législatif ou un cadre interinstitutionnel un « cadre RUP » obligatoire pour toute nouvelle législation nationale et pour les principales révisions d'acquis incluant :

- Une analyse d'impact spécifique pour les RUP de l'Etat membre concerné
- Une Identification des besoins de dérogations RUP ou assouplissement nécessaire au développement des RUP
- Motiver explicitement tout refus d'adaptation malgré un impact avéré.

Le CESER invite la Commission à concevoir le train de simplification comme des **mesures spécifiques RUP horizontales et transversales assurant les ajustements sectoriels ciblés adaptés aux spécifiés des RUP afin de respecter les dispositions et l'esprit de l'article 349 TFUE.**

⁷Avis CESER sur les objectifs budgétaires 2026 de la Région Réunion

Et de prévoir une étude d'impact RUP systématique pour tous les nouveaux textes et paquets législatifs concernant les secteurs climat-énergie, avec la possibilité de mesures compensatoires, de phasage différencié et de dérogations sur la base de l'article 349 TFUE.

- Faire des RUP les moteurs d'une « **Europe océanique forte** » assumant pleinement ses espaces maritimes, sa présence dans trois océans et son rôle d'acteur global. (Développement en partie propositions sectorielles)

2.2. Propositions en matière de Gouvernance

La Réunion, avec ses spécificités environnementales et géopolitiques, offre des solutions concrètes et des opportunités stratégiques pour relever les défis mondiaux actuels :⁸

- **La Réunion : laboratoire d'expérimentation face au changement climatique**

Avec l'intensification du changement climatique, La Réunion devient un véritable **laboratoire d'expérimentations pour l'Europe**. Grâce à sa position géographique et à ses vulnérabilités particulières, elle constitue un terrain d'essai unique pour des solutions innovantes en matière de **transition énergétique, de résilience face aux phénomènes climatiques extrêmes et de préservation de la biodiversité**. Ces initiatives locales pourraient, à terme, devenir des modèles appliqués à une échelle plus globale, notamment en Europe et dans les régions du Sud, contribuant ainsi à la **gestion des défis climatiques mondiaux**.

- **La Réunion au cœur de l'Indo-Pacifique : un levier pour la stratégie Global Gateway**

La Réunion représente un levier stratégique majeur dans la région Indo-Pacifique, jouant un rôle central dans le renforcement de la présence européenne dans cette zone géopolitique clé. Désormais au cœur des relations internationales, cette région concentrera d'ici 2040 près de 40 % de la population mondiale, 50 % du PIB mondial et 75 % des réserves de matières premières critiques. Les départements et collectivités d'Outre-mer situés dans l'océan Indien et le Pacifique sont **des atouts géostratégiques majeurs pour la France et l'Union Européenne, en particulier pour la sécurité maritime et la coopération régionale**. Dans un contexte de tensions croissantes entre l'Europe et les États-Unis, notamment en ce qui concerne les stratégies économiques et diplomatiques en Asie-Pacifique, La Réunion, aux côtés de Mayotte, se distingue comme la seule **terre européenne dans l'Indianocéanie**. Ce positionnement stratégique lui permet de jouer un rôle clé dans l'initiative Global Gateway de l'Union Européenne, qui vise à renforcer les relations avec les régions du monde tout en consolidant l'influence européenne face aux nouveaux défis géopolitiques mondiaux.

- **Renforcer la coopération avec l'Afrique : un axe stratégique majeur**

Il est également crucial que La Réunion développe de manière proactive ses relations avec l'Afrique, en particulier avec les régions de l'Océan Indien et de l'Est africain, qui représentent des enjeux stratégiques pour l'avenir. La Réunion, en tant que **territoire européen aux portes de l'Afrique**, dispose d'un potentiel unique pour devenir un point de convergence de synergies économiques, écologiques et sociales entre les deux continents. **En renforçant la coopération avec l'Afrique, La**

⁸Contribution du CESER, Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques de l'Union européenne du 8 avril 2025

à Saint-Denis de la Réunion

Réunion se positionne comme un catalyseur de croissance pour les deux régions, dans des secteurs stratégiques tels que la transition énergétique, la gestion des ressources naturelles, l'agriculture durable, la santé et la recherche. De plus, il est essentiel de **promouvoir une meilleure insertion de La Réunion dans les chaînes de valeur régionales**, afin de maximiser son rôle en tant que pivot commercial et économique entre l'Europe, l'Afrique et l'Océan Indien. Cette démarche permettrait d'accroître les échanges et les partenariats durables, tout en renforçant la compétitivité de La Réunion et de ses voisins africains.

- **La diaspora réunionnaise : un levier pour renforcer les liens internationaux**

Parmi les atouts que l'Union Européenne devrait valoriser, l'importance de la diaspora réunionnaise ne peut être sous-estimée. **Véritable exemple de multiculturalisme dans un monde de plus en plus fragmenté**, cette richesse humaine et culturelle représente un levier précieux pour renforcer les liens de l'Europe avec ses partenaires internationaux. La diaspora réunionnaise constitue un pont d'échange et de coopération, tout en apportant une vision inclusive, ouverte sur le monde. Elle incarne une véritable **valeur ajoutée européenne**, en **favorisant une meilleure compréhension interculturelle** et en consolidant les partenariats avec d'autres régions du monde.⁹

2.3. Propositions sectorielles¹⁰

Secteur transition écologique et climat

La Réunion constitue un **laboratoire grandeur nature** pour l'observation et l'adaptation au changement climatique (cyclones, précipitations extrêmes, érosion côtière, et risques naturels combinés) et s'est doté récemment d'un Groupement régional d'expertise sur le Climat (G.R.E.C.)

Le CESER recommande que la stratégie :

- Inscrive explicitement les RUP comme territoires pilotes de la transition écologique de l'UE face aux défis climatiques avec :
 - Des programmes spécifiques de recherches, la gestion intégrée de l'eau, la protection des écosystèmes tropicaux
 - Une priorité d'accès à Horizon Europe et à ses successeurs via des appels dédiés incluant des partenaires RUP.
- Ouvre la voie à des normes environnementales différencierées lorsque les spécificités des écosystèmes tropicaux l'exigent.

Secteur sécurité et souveraineté alimentaires

La crise COVID-19, inflation et tensions sur les prix ont démontré la dépendance critique de La Réunion envers les importations pour ses approvisionnements alimentaires et énergétiques.

Le CESER demande que la stratégie pour les RUP :

- Réaffirme le rôle structurant de POSEI, en garantissant sa stabilité financière et réglementaire dans le prochain cadre financier pluriannuel, avec un ciblage renforcé sur:
 - La diversification des productions locales,

⁹Note du CESER de La Réunion sur l'importance de valoriser le potentiel des RUP en tant que moteurs d'opportunités pour une Europe compétitive, durable et résiliente

¹⁰Contribution du CESER, Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques de l'Union européenne du 8 avril 2025 à Saint-Denis de la Réunion

- La réduction de la dépendance aux importations,
- La montée de la bioéconomie circulaire.
- La nécessaire structuration des filières agricoles
- Articule davantage POSEI, FEAMPA, FEADER, FEDER afin de soutenir l'agriculture et les systèmes de production agro-alimentaires, les industries de la pêche, les filières de transformation, les industries vertes (note conférence des Présidents RUP)

Secteur économie bleue durable et pêche

Les atouts stratégiques de La Réunion en matière d'économie bleue¹¹

L'île présente de nombreux atouts qui en font un acteur clé pour le développement de l'économie bleue et la préservation des écosystèmes marins :

- Une position géostratégique majeure : située sur l'une des principales routes maritimes internationales, La Réunion joue un rôle clé dans la surveillance des flux maritimes, la lutte contre la piraterie, les trafics illicites et la pêche illégale.
- Un capital maritime et littoral riche : avec une ZEE de 315 000 km², l'île possède un potentiel considérable en matière de recherche océanographique, de protection de la biodiversité marine et de développement d'activités économiques durables autour de l'économie bleue.
- Soutenir le développement d'une gouvernance maritime partagée : à l'image des Parlements de la mer existants en France métropolitaine, la création d'un Parlement de la mer à La Réunion permettrait d'associer l'ensemble des acteurs locaux à la stratégie maritime régionale.
- Encourager l'innovation et la durabilité : L'exploration des fonds marins, les énergies marines renouvelables et la préservation des écosystèmes doivent être soutenues par des financements accrus.
- Mieux intégrer les pêches des RUP dans leur environnement géographique : Essentielle pour les économies des RUP, la pêche artisanale doit être intégrée de manière cohérente dans son environnement géographique, en prenant en compte les intérêts des secteurs des pêches des RUP lors des négociations des accords commerciaux et de pêche avec les pays tiers. Afin de lever ces obstacles, une « Task Force APE » a été mise en place en 2021 par la Préfecture, le Conseil régional et le CESER de La Réunion pour améliorer le dialogue et la concertation afin de favoriser l'insertion économique régional de La Réunion dans son bassin géographique. La taskforce propose notamment de systématiser les études d'impact de chaque projet d'accord commercial de l'Union européenne sur les économies ultramarines et d'associer les RUP dès l'ouverture des négociations.

Construire une Europe océanique forte de ses régions ultrapériphériques

Cette contribution reprend les analyses du CESER sur le Pacte européen des océans, ainsi que celles de « La Réunion, Terre d'Europe 2050 » : l'Union doit assumer une véritable « Europe océanique », s'appuyant sur ses RUP comme têtes de pont maritimes.

La future stratégie RUP pourrait :

¹¹Contribution du CESER de La Réunion au Pacte européen des Océans, 17 février 2025

- Consacrer un axe dédié « RUP et Europe océanique », reconnaissant le rôle des RUP dans la gouvernance maritime, la surveillance des routes stratégiques, et la contribution aux négociations internationales
- Incrire dans la prochaine réforme de la politique commune de la pêche des dispositions pour les RUP permettant le renouvellement des flottes et de leurs caractéristiques spécifiques régionales par un régime ad hoc tel que demandé par la profession.
- Soutenir les investissements en équipements, infrastructures et compétences maritimes (ports, services maritimes, formation, lycée des métiers de la mer, recherche et innovation) afin de développer les facteurs de puissance maritime.

Secteur connectivités maritimes et aériennes

Reconnaitre formellement un « **statut spécifique RUP** » pour le transport aérien et maritime, permettant une prise en compte des surcoûts structurels dans les règles du marché intérieur.

Insertion régionale, coopération et voisinage, valorisation des Outre-mer dans la stratégie maritime

- La Réunion est une passerelle naturelle entre l'UE, l'Indo-Pacifique et l'Afrique de l'Est, positionnée sur des routes maritimes clés et au cœur d'un environnement régional en forte croissance démographique et économique.
- Intégrer davantage La Réunion et les autres RUP dans la stratégie maritime nationale et européenne, notamment en développant une politique de voisinage ultrapérimérique (PEVu) pour renforcer leur rôle stratégique pour l'UE dans la région Indopacifique et leur accès aux outils de politique maritime européenne.¹²

Vers une Europe océanique augmentée, forte de ses régions ultramarines¹³

Le développement de l'Indopacifique exige une nouvelle approche qui place l'océan au centre des politiques publiques pour faire face aux défis contemporains.¹⁴

Le CESER préconise de valoriser pleinement les Outre-mer dans la stratégie maritime nationale et européenne : La France et l'UE doivent intégrer davantage La Réunion et les autres RUP dans leur politique de voisinage et d'insertion régionale. Avec une ZEE de 2,5 millions de km², ces territoires offrent des opportunités uniques pour l'UE en matière d'économie bleue et de recherche marine.

Toutefois, une lacune majeure persiste : La Réunion et Mayotte sont les seules régions ultrapérimétriques européennes situées dans l'océan Indien à ne bénéficier d'aucune stratégie européenne de bassin maritime. Cette absence prive ces territoires des outils et mécanismes de la politique maritime européenne, limitant ainsi leurs capacités de développement.

Le CESER soutient la proposition de création d'une politique européenne de voisinage ultrapérimétrique (PEVu), à destination des États voisins des RUP, inspirée de la politique européenne

¹²Note du CESER de La Réunion sur l'importance de valoriser le potentiel des RUP en tant que moteurs d'opportunités pour une Europe compétitive, durable et résiliente. Page 7

¹³Rapport des CESER de France intitulé « L'océan et la mer, un nouvel horizon pour la France et ses régions » publié en juin 2021

¹⁴Contribution du CESER de La Réunion au Pacte européen des Océans, février 2025.

de voisinage (PEV) de l'Union européenne, tout en l'adaptant afin d'intégrer pleinement l'océan Indien dans les stratégies maritimes de l'UE¹⁵.

Le CESER préconise que la stratégie formalise une politique de voisinage ultrapériphérique (PEVu) articulant :

- Les programmes Interreg
- Les instruments de politiques extérieures de l'UE NDICI-Global Europe et Global Gateway
- Les initiatives sectorielles (santé, sécurité alimentaire, climat, connectivités). Facilitant ainsi les montages financiers multi-fonds (FEDER / Interreg + NDICI + autres instruments)



L'enjeu n'est plus d'intégrer La Réunion à l'Europe, mais de faire réussir l'Europe à La Réunion – pour l'Europe, pour La Réunion, et pour le monde.

¹⁵Sénat, Proposition de résolution n°248 sur l'intégration régionale des régions ultrapériphériques (RUP) de l'Union européenne du 20 janvier 2025

Conclusion

Pour le CESER de La Réunion, la future stratégie pour les RUP et le train de mesures de simplification doivent constituer **un tournant stratégique** :

- En faisant passer les RUP du statut de périphérie à celui de **pivot opérationnel** de la compétitivité et présence européenne dans le monde
- En consolidant une **Europe océanique** assumant pleinement ses territoires ultramarins,
- En garantissant que les disposition et l'esprit de l'article 349 TFUE soient non seulement reconnus, mais **effectivement mis en œuvre** dans l'ensemble des politiques, règlements et programmes de l'Union.
- Que l'ensemble des législations nationales soient soumises au respect de mesures RUP **transversales et obligatoires, et à un control européen** de respect du statut de RUP.



Contribution élaborée par le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de La Réunion

Président : M. Dominique VIENNE

Vice-présidents : Mme Christine NICOL et M. Joël SORRES

Direction : Mme Valérie FERRERE

Directeur de la publication : Dominique VIENNE

Conception et réalisation : CESER de La Réunion,
décembre 2025.





73, Boulevard du Chaudron
97490 SAINTE-CLOTILDE



0262 979 630



ceser@cr-reunion.fr



CESER ÎLE DE LA RÉUNION

OUVRIR LA VOIE, ÉCLAIRER LA DÉCISION, PARTICIPER À L'ACTION PUBLIQUE

